



Adultère = faute ? et comment prouver l'adultère

Par **DLS**, le **08/07/2009** à **20:32**

Bonjour,

Mon époux a été muté à l'étranger (italie) et je n'ai pas pu le suivre (pas d'école pour les enfants, perte de mon job...). Il a rencontré une italienne avec laquelle il vient d'emmenager. Il refuse de divorcer et souhaite maintenir cette double vie. Comment prouver sa faute ? Je n'ai ni son adresse, ni son téléphone. Les enfants doivent l'appeler sur son lieu de travail.

Son comportement est-il fautif pour la justice sachant que je n'ai pas suivi lors de la mutation ? J'ai entendu dire que l'adultère n'était pas reconnu comme une faute par les juges aujourd'hui. Il souhaite rentrer en France l'année prochaine avec sa "nouvelle famille" sans vouloir divorcer. Il ne veut pas se faire muter dans la ville où nous habitons pour ne pas être accusé d'abandon de famille puisqu'il s'installera avec la "nouvelle famille". Quelle procédure choisir ? Quand la lancer ?

A quel montant de pension puis je prétendre ? Il gagne 3500 euros et nous avons 4 enfants (2 en études supérieures (coût scolarité : 650 euros par mois) et 2 au collège). Je gagne 2000 euros. Notre prêt maison est de 2200 euros par mois.

Merci